

Réorganisation de la forêt privée en Savoie

Depuis plusieurs mois, les présidents des différentes structures forestières de Savoie ont été amenés à réfléchir ensemble à l'avenir de la forêt. Ces structures poursuivaient le même objectif : « l'amélioration de la gestion forestière ».

Dans un contexte de mutations (loi NOTRe portant sur la nouvelle réorganisation territoriale, raréfaction des financements publics, ...), il est apparu nécessaire de constituer, une seule et même structure ayant pour vocation de regrouper tous les propriétaires forestiers de Savoie, pour mener une politique forestière commune et efficace. Cette démarche de rapprochement ayant l'avantage d'harmoniser les structures à l'échelle du Conseil départemental Savoie Mont-Blanc.



Réalisation d'une fusion

- l'Union des Groupements de Sylviculteurs de Savoie, représentée par Marcel Rosset,
- le Groupement de Sylviculteurs de Chartreuse, représenté par Jean Sillon,
- le Groupement de Sylviculteurs de Chautagne, représenté par Marcel Rosset,
- le Groupement de Sylviculteurs de Val d'Arly, Beaufortain, bassin Albertvillois, représenté par Bruno Meilleur,
- le Groupement de Sylviculteurs de Tarentaise Vanoise, représenté par Gérard Chaudan,
- les Forestiers Privés de Savoie, représentés par Jean-Marc Pateffoz,

ont fusionné, en date du 1^{er} juin 2018, au sein d'une seule entité juridique :

UNION DES FORESTIERS PRIVÉS DE SAVOIE (UFP73).

Cette union professionnelle adhère à la fédération nationale des syndicats de forestiers privés Fransylva.



Nouvelle Organisation :

L'UFP73 est divisée en groupements territoriaux. Lors de leur adhésion, les membres adhérents choisiront leur rattachement à un groupement territorial (correspondant aux anciens groupements de Sylviculteurs) appelé « FORESTIERS PRIVÉS de + nom du secteur »

Cette nouvelle organisation permettra :

- Une centralisation des adhésions;
- Une mise en commun du service administratif;
- Amélioration des coûts de structure;
- Un seul interlocuteur pour les financeurs;
- La défense et la représentation des propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales et régionales;
- L'information sur la réglementation, la fiscalité et la gestion forestière.

Plan régional Valorisation du bois et territoire

En 2017, les Chambres d'agriculture ont été dotées d'un service « Valorisation du bois et territoire ». Alors que l'articulation entre les actions du CRPF et des Chambres d'agriculture devait s'en trouver facilitée, l'UFP73 (ex-UGS) déplore le manque de coordination et d'efficacité de ce nouveau cadre.

Rappel : l'incursion des Chambres d'agriculture dans les actions forestières

Jusqu'en 2011, les Chambres d'agriculture des Pays de Savoie ne menaient pas d'actions forestières alors même qu'elles conservaient depuis 1963, 80% de la taxe foncière forestière. Des services forestiers ont toutefois été créés dans les Chambres dans le cadre du PPRDF¹ de 2011 ; ils sont financés par une fraction de la taxe sur le foncier non-bâti au bénéfice du secteur forêt-bois. En Pays de Savoie tout particulièrement, l'apparition de cette nouvelle compétence a soulevé de très nombreuses questions quant à l'articulation des actions de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB) avec celles menées par les acteurs historiques, en particulier le CRPF.

Dans un souci de clarification et d'optimisation des financements publics, les groupements des forestiers privés de Savoie et Haute-Savoie, de concert avec le CRPF AURA, se sont concertés avec le Conseil Savoie Mont Blanc pour élaborer un Schéma d'articulation des actions forestières en forêt privées pour 2017. Ce schéma visait à apporter une cohérence dans les programmes de développement forestiers régionaux. Un décret et un arrêté ministériel, publiés en mai 2017, sont venus fournir un cadre légal national aux efforts locaux de coordination des actions forestières.

Le décret du 3 mai 2017 relatif à la création d'un service commun dénommé « Valorisation du bois et territoire » au sein des chambres régionales d'agriculture

Le décret de mai 2017 vient confirmer les missions du CNPF en tant qu'établissement public chef de file de l'orientation et du développement de la gestion des forêts privées. Il devait également garantir une pleine utilisation du produit de la part forestière de la taxe sur le foncier non-bâti au profit du secteur bois-forêt et clarifier le rôle ainsi que le champ d'intervention des Chambres d'agriculture dans le domaine forestier.

Concrètement, le décret instaure dans chaque Chambre régionale d'agriculture un service « Valorisation du bois et territoire ». Ces services déploient leurs actions dans le cadre de Programmes pluriannuels régionaux « Valorisation du bois et territoire » (PRVBT), qui pourront se rattacher à six domaines. **Les conseillers des CRPF feront partie du comité d'orientation et du comité de gestion de ces services ; par ailleurs, le PRVBT sera soumis pour accord au CRPF.**

Pourquoi la situation en Savoie ne nous semble pas Satisfaisante

A ce jour, les actions forestières prévues dans le PRVBT pour les départements savoyards par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc ne sont pas complémentaires de celles du CRPF mais révèlent des problèmes de superposition d'action. En effet, les propositions faites par la CASMB se rattachent majoritairement à trois actions qui relèvent déjà du champ d'action du CRPF, lequel a d'ailleurs donné un avis défavorable sur le PRVBT proposé. En outre, l'optimisation des moyens publics consacrés à la forêt ne semble pas atteinte dans la mesure où, dans le cadre de ce PRVBT, la CASMB valorise ses techniciens à un coût représentant le double du coût d'un technicien CRPF.

Alors que la forêt privée des pays de Savoie manque réellement de moyens d'animation sur biens des sujets, la mise en œuvre des actions sélectionnées par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc va amplifier l'ambiguïté déjà dénoncée par la Cour des Comptes, à savoir que des missions similaires de développement forestier sont confiées à deux établissements publics administratifs bénéficiant de financements publics.

Nous appelons à une redéfinition des compétences des services forestiers des Chambres d'agriculture

L'UFP73 (ex-UGS) a déjà plaidé en faveur d'un positionnement des services forestiers de la Chambre dans une logique d'*addition* de compétences, plutôt que la mise en concurrence des services du CRPF et des Chambres sur les mêmes sujets.

Des courriers ont été adressés au Président du Conseil Savoie Mont Blanc, ainsi qu'aux élus de la 2ème commission du Conseil Départemental, qui constituent les financeurs essentiels des actions forestières par le biais de subventions facultatives. En outre, un courrier a été rédigé à l'intention du Préfet de Savoie, afin que soient trouvées des voies d'amélioration pour le bien de nos forêts.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de ce dossier.

Marcel ROSSET, président

Notes de bas de page :

¹PPRDF : Plan pluriannuel régional développement forestier

La TATFNB-forêt, encore appelée « centimes forestiers », est spécifiquement destinée à financer le développement forestier et représente environ 6 % de la TATFNB.

Décret n° 2017-758 du 3 mai 2017 relatif à la création d'un service commun dénommé « Valorisation du bois et territoire » au sein des chambres régionales d'agriculture
Arrêté du 3 mai 2017 relatif aux actions des programmes régionaux « Valorisation du bois et territoire »



« La forêt bouge » : une plate-forme d'outils numériques au service des propriétaires.

Le nom peut surprendre autant que la diversité et la pertinence de services offerts; ce site a vocation à devenir un espace numérique de référence destiné à fournir aux propriétaires forestiers les outils pour faciliter leurs projets.

C'est en Auvergne à l'initiative de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA) en partenariat avec le CRPF, qu'est née l'idée, en 2011, de créer un outil numérique au service des propriétaires qui au départ devait être une plate-forme d'échange de données économiques et cartographiques. Puis après une première phase de concertation et de recueils des besoins de l'ensemble des acteurs de la filière bois, l'URFA avec le soutien technique du CRPF créera en 2016 la plate-forme « Bois d'Auvergne. com ». Cet outil prendra une dimension nationale lorsque le ministère l'identifiera comme le moyen d'inciter les propriétaires forestiers inactifs à la gestion durable de leurs forêts et à participer à l'effort nécessaire de mobilisation de la ressource pour alimenter l'industrie du bois. **Ainsi le site national laforetbouge.fr sera lancé officiellement le 19 janvier 2018 par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du conseil supérieur de la forêt et du bois.**

Il y a 142 000 propriétaires forestiers (source cadastre) dans les Savoie, il est donc matériellement impossible pour le CRPF et les Unions de les sensibiliser par les moyens traditionnels (courriers, visites individuelles, réunion ...) Pour répondre à cet enjeu, l'idée d'outils d'information de masse est nécessaire. Les forestiers privés des Pays de Savoie sont parmi les premiers à pouvoir profiter de cette plate-forme multiservices développée par le CRPF AURA. Le site laforetbouge.fr/auvergnernhonealpes propose six services utiles à l'activité des propriétaires forestiers :

1 - *gérer sa forêt*

2 - *trouver un professionnel*

3 - *connaître le prix des bois*

4 - *gérer ses chantiers*

5 - *foncier forestier*

6 - *démarches en lignes*

Pour accéder à l'ensemble des fonctionnalités des six services, l'internaute doit pour cela créer un compte en choisissant son profil (propriétaire ou professionnel).

Le service « foncier forestier » a très rapidement été identifié comme une opportunité pour les territoires et autres collectivités locales qui souhaitent lutter contre la plus importante contrainte de gestion en forêt privée : le morcellement.

Le CRPF Pays de Savoie propose aux collectivités locales de développer ensemble des actions d'animation et de communication s'appuyant sur cet outil numérique gratuit afin d'inscrire les propriétaires forestier dans une dynamique de gestion forestière viable et pérenne.

Actuellement sur les deux départements savoyards 180 communes, pour 15 communautés de communes et 6 territoires, bénéficient d'une animation renforcée pour cet outil numérique, en particulier pour le service « foncier forestier ». Ainsi, le CRPF Pays de Savoie développe des bourses foncières, dédiées spécialement à ces territoires qui l'ont sollicité. De plus, il met à disposition du territoire des techniciens en charge d'animer ces bourses.

Le service « Gérer sa forêt » permet au propriétaire de localiser son patrimoine forestier grâce à un système cartographique interactif. Il est également possible de décrire sa forêt et de définir des objectifs de gestion. Avec le service « gérer ses chantiers » les propriétaires proposent des chantiers directement aux professionnels de la filière forêt-bois qui peuvent ainsi y répondre par des propositions commerciales.

Le site propose un annuaire des professionnels forestiers via le service « trouver un professionnel ». Les critères de recherches permettent d'obtenir une sélection d'entreprises pertinentes par rapport à un besoin.

Les propriétaires ont également la possibilité d'estimer le prix de leurs bois grâce à une démarche pédagogique qui permet de comprendre comment sont établis ces prix. Cette démarche est accessible depuis le service « connaître le prix des bois » qui donne aussi des fourchettes de prix par essence en fonction des données régionales.

Enfin, après avoir reporté sur une carte l'intervention envisagée, il est possible, grâce au service « démarches en ligne », de savoir si des zonages réglementaires sont à prendre en considération avant de pouvoir débiter un chantier.



Nouveau technicien CRPF

Depuis le mois d'avril 2018, le CRPF Pays de Savoie a renforcé son équipe déjà bien implantée par trois nouveaux techniciens dont un en Savoie.

Etienne Béraud

Secteurs : Chartreuse—Chautagne (73)

Etienne Beraud travaille en Savoie depuis Avril sur la partie Chartreuse, Chautagne et Avant-Pays Savoyard. Il réalise, en convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc, l'accompagnement des Groupements de l'Union des Forestiers Privés de Savoie au travers des thématiques de la sylviculture en forêts de protection, proches des zones de captage d'eau ainsi que du changement climatique, pour répondre concrètement aux attentes des propriétaires. Par ailleurs, deux projets de desserte forestière seront animés en Chartreuse afin d'aider les propriétaires à trouver une solution pour accéder à leurs parcelles et pouvoir les gérer.

Depuis de nombreuses années, les Groupements de l'UFP-73 rappelaient les difficultés engendrées par le morcellement de la forêt privée sur la gestion des parcelles, et des procédures de transaction le plus souvent méconnues par les propriétaires. Cette année, deux bourses foncières forestières ont été mises en place. Leur objectif est de faciliter la vente, l'achat ou l'échange de parcelles forestières, afin de lutter contre le morcellement. Les propriétaires concernés par ces questions peuvent dès maintenant bénéficier de cette animation CRPF.

La première bourse foncière est financée par le programme LEADER et couvre 28 communes du

PNR de Chartreuse, dont 10 côté Savoie (Les Échel-les, Corbel, Entremont-le-Vieux, La Bauche, St-Christophe, St-Franc, St-Jean-de-Couz, St-Pierre-de-Generoz, St-Pierre-d'Entremont et St-Thibaud-de-Couz). Plusieurs réunions d'information sont prévues sur l'ensemble du territoire de la bourse :

☛ **Mercredi 12 septembre à 18 h 30**

Maison des associations de Saint Laurent du Pont

☛ **Lundi 17 septembre à 18 h 30**

Salle des fêtes des Échel-les

☛ **Jeudi 27 septembre à 18 h 30**

Salle des fêtes de Sarcenas

La seconde est financée par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac et porte sur ses 28 communes. Des réunions d'animation auront lieu dans différentes communes du territoire :

☛ **Mardi 11 septembre à 18 h 30**

Mairie d'Entrelacs – 73310 Albens

☛ **Vendredi 14 septembre - 18 h 30**

Mairie de Mouxy – 73100 Mouxy

☛ **Mardi 25 septembre - 18 h 30**

Antenne Grand Lac ZA de Saumont – 73310 Ruffieux

☛ **Mercredi 26 septembre - 18 h 30**

Salle des Fêtes – 73370 Bourdeau

Contact : Etienne BERAUD

Technicien forestier

Avant Pays - Chartreuse - Chautagne

Maison de l'Agriculture et de la Forêt - 40 rue du Terraillet - 73190 SAINT-BALDOPH

04.79.60.49.12 / 06.16.31.18.94 - E.mail : etienne.beraud@crpf.fr

Pour continuer à recevoir ce bulletin d'informations, il faut être à jour de votre cotisation

Samedi 29 et dimanche 30 septembre



A Thorens Glières

L'UFP73 sera présente À la Fête du Bois et de la Forêt Venez nombreux !!